

CPCL DIVEST
Alliance climatique suisse
% Alliance Sud
Monbijoustrasse 31
3011 Berne

Caisse de pensions du personnel
communal de Lausanne
Conseil d'administration
Rue Centrale 7
1002 Lausanne

28 février 2019

Monsieur le Président du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Dans le cadre de la campagne retraites-sans-risques.ch, les assurés des caisses de pension suisses contactent leurs institutions de prévoyance pour qu'elles éliminent progressivement les investissements dans des entreprises du secteur fossile. Ces placements ne sont pas climato-compatibles et sont [économiquement risqués](#) («[Stranded Assets](#)»).

Le groupe CPCL DIVEST, actuellement composé de presque 20 membres, se considère comme le forum, le réseau et la voix des bénéficiaires de la CPCL soucieux du changement climatique, ainsi que de parties prenantes du public dans la ville de Lausanne.

Introduction

Nous avons évalué les développements actuels de la CPCL en matière de l'application des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et de la compatibilité climatique.

Nous nous appuyons en particulier sur les informations qui ressortent des rapports suivants concernant le postulat de Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » (Rapport-préavis N° 2017/37) :

1. Le rapport-préavis 2017/30 en [réponse](#) au postulat Buclin du 30 août 2017
2. Le rapport de majorité de la Commission [N°8](#) du 28 février 2018
3. Le [rapport de minorité de la Commission N°8](#) du 15 mars 2018
4. La [lettre en faveur d'un rejet du rapport de la Municipalité au postulat Buclin](#), envoyée par des citoyens, les associations "Grands-parents pour le climat" et "Swiss Youth for Climate" aux Conseillers municipaux, avec le soutien de l'Alliance climatique suisse du 24 août 2018.

Notre appréciation

La Municipalité a informé les conseillers communaux par [lettre](#) du 4 octobre 2018 qu'elle retire le rapport-préavis N° 2017/37 sur le postulat Buclin, et qu'une "nouvelle analyse quant à une stratégie d'investissement durable et un désengagement des énergies fossiles" sera faite.

Nous nous félicitons de cette décision. En fait, l'intégration des facteurs ESG et des risques climatiques dans le règlement de placement et le processus d'investissement est actuellement totalement absente.

Le seul facteur positif que nous reconnaissons est l'adhésion de la CPCL à l'['Ethos Engagement Pool](#). Cependant, ceci limite son influence sur des sociétés cotées en Suisse, ce qui exclut les entreprises (fossiles) étrangères de la démarche.

Nous sommes conscients que les risques financiers liés au climat dont nous parlons ne sont qu'une partie des risques auxquels la CPCL est confrontée. Raison de plus pour affirmer qu'une bonne gestion de ce risque non conventionnel peut prévenir une menace supplémentaire pour les retraites. Rappelons en outre que le changement climatique est systémique et irréversible. Comme le montre un [avis de droit récemment publié](#), l'obligation fiduciaire de la CPCL de faire preuve de diligence raisonnable à l'égard de ses parties prenantes inclut également le risque de pertes de valeur sur le portefeuille liées au climat.

Nos questions et positions

Notre objectif est d'engager un dialogue constructif avec vous. Dès lors, nous vous serions reconnaissants de répondre aux points suivants:

1. Test de compatibilité de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Question 1 (a) :

Le rapport de majorité [de la Commission N°8](#) du 28 février 2018 dit que la CPCL veut se soumettre au [test de compatibilité climatique de l'OFEV](#). Est-ce que la CPCL a d'ores et déjà pris contact avec l'OFEV signalant son intention de participer ?

Nous nous attendons à ce que la CPCL participe au test et publie les résultats qui la concernent de manière transparente et exhaustive.

Question 1 (b) :

Y a-t-il déjà au sein de la CPCL une réflexion quant à l'utilisation future des résultats de ce test ? Est-ce que la CPCL envisagerait de les intégrer dans une future stratégie climatique transparente ?

2. Stratégie pour la gestion des risques climatiques

Question 2 :

Un grand nombre de caisses de pension suisses se sont affiliées à l'[Ethos Engagement Pool International](#) et à la [Climate Action 100+](#), qui s'engagent pour la mise en oeuvre de l'Accord de Paris, au [2018 Global Investors Statements to Governments on Climate Change](#). Ethos Engagement Pool International s'engage dans une autre étape importante avec son affiliation au programme multi-annuel [d'engagement demandant à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir faible en carbone](#). Ces initiatives méritent d'être saluées car elles visent à réaliser des mesures de réduction des gaz à effet de serre tout au long des chaînes de valeur. Toutefois, l'impact de leur engagement dans des entreprises de combustibles fossiles reste incertain.

La CPCL a-t-elle l'intention de se joindre à ces initiatives ?

Nous nous attendons à ce que la CPCL s'implique - nous pensons que c'est facile et peu coûteux.

Question 3 :

Dans le cadre de la future analyse de la CPCL en matière d'investissement durable et de désengagement des énergies fossiles, est-ce que le risque financier sera pris en compte?

Nous nous attendons que ce réexamen aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG, à une stratégie de la CPCL pouvant faire face aux risques climatiques du portefeuille-titres.

Nous proposons d'établir des critères sous-jacents et des premières mesures concrètes.

Nous attendons de la CPCL qu'elle évalue sérieusement, dans un premier temps, la possibilité de retirer progressivement les investissements dans les combustibles fossiles tels que les valeurs de la liste [Carbon Underground 200](#), liste des entreprises produisant du charbon, du pétrole et du gaz naturel, et donc les plus importants pollueurs.

Question 4 :

On postule souvent que la méthode de l'engagement actionnarial doit être prise avant le désinvestissement. La CPCL a-t-elle l'intention de procéder à une telle politique dans le secteur des combustibles fossiles ?

Nous estimons que le modèle économique des entreprises du secteur des combustibles fossiles n'est guère compatible avec une stratégie de

minimisation des risques climatiques financiers. Nous doutons également que, dans ce secteur, une stratégie consistant à sélectionner les "best in class" soit la bonne.

Dans l'éventualité où la CPCL préfère s'engager dans un investissement actionnarial dans ce secteur des combustibles fossiles, nous attendons de la CPCL qu'elle fixe des critères définissant les circonstances dans lesquelles un retrait des producteurs de charbon, de pétrole et de gaz doit avoir lieu.

Question 5 :

Nous comprenons que la CPCL investit par l'intermédiaire de fonds indiciels. Dans le cadre d'une stratégie qui met en œuvre la désélection des combustibles fossiles, est-il envisageable d'utiliser des fonds indiciels appropriés tels que l'indice MSCI Global ex Fossil Fuels Index ou des fonds comme ceux [sur base des Fossil Free Indexes](#) ou de la liste [Fossil Free Funds](#), ainsi que des fonds cotés en Suisse comme ceux de la [liste](#) du [FNG](#) (Forum Nachhaltige Geldanlagen), p.ex. [Swisscanto Fonds Sustainable](#) ?

Nous pensons qu'il est sans aucun doute possible, sur la base d'une stratégie climatique, de trouver des produits sur le marché ou - si nécessaire avec des partenaires à l'exemple d'autres caisses de pension municipales - d'initier des solutions adaptées pour arriver à la compatibilité climatique.

Nous souhaiterions recevoir une réponse écrite à chacune de nos questions, reflétant la position du Conseil d'administration dans son ensemble, et pouvoir entamer un dialogue constructif avec vous.

Dans l'attente, nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Les participantes et participants de CPCL DIVEST:

Eva Affolter-Svenonius, assurée CPCL

Giorgio Anastopoulos, assuré CPCL

Jérôme Arendse, assuré CPCL

Jean-Philippe Chabanel, assuré CPCL

Anita Comba, assurée CPCL

Fabienne Crisinel Glassey, assurée CPCL

Eric Gillieron, assuré CPCL

Monique Golay, assurée CPCL

Frédéric Huissoud, assuré CPCL

Rosemarie Koch, assurée CPCL

Vincent Malhomme, assuré CPCL

Richard Mesple, assuré CPCL

Jean Meylan, assuré CPCL

Charles Perrin, assuré CPCL

Nicolas Sommer, assuré CPCL

Anouche Zeller, assurée CPCL

Cette démarche est soutenue par les conseillères et conseillers communaux de la Ville de Lausanne suivants:

Johann Dupuis, auteur du [rapport de la minorité de la Commission N°8](#) relatif au Rapport-préavis N° 2017/37

Jean-Marie Furbringer, co-auteur du [rapport de la minorité de la Commission N°8](#) relatif au Rapport-préavis N° 2017/37

Alice Genoud, co-auteure du [rapport de la minorité de la Commission N°8](#) relatif au Rapport-préavis N° 2017/37

Romain Felli, co-auteur du postulat Buclin, président de la Commission N°8 y relative

Sara Gnoni, conseillère communale Ville de Lausanne

Ilias Panchard, conseiller communal Ville de Lausanne

Vincent Rossi, co-auteur du [postulat Buclin](#), conseiller communal Ville de Lausanne

Le député au Grand Conseil:

Hadrien Buclin, ancien conseiller communal, Lausanne, auteur du postulat [“Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du Personnel communal de la Ville de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles”](#).

Les associations:

[Swiss Youth for Climate](#), Groupe régional de Lausanne

[Grands-parents pour le climat](#), Lausanne

Secrétariat de CPCL DIVEST:

Dr. Sandro Leuenberger, Chargé de projets “Caisses de pensions”, Alliance climatique suisse, Berne

sandro.leuenberger@klima-allianz.ch, 079 941 30 19

Anais Campion, Alliance climatique suisse, Lausanne,

anais.campion@alliance-climatique.ch, 079 272 70 01

Copie:

Municipalité de la ville de Lausanne

Secrétariat municipal

Sylvain Affolter

Hotel de Ville

Lausanne